

Le comité partisan est un comité qui peut militer pour une option d'une question posée dans le cadre d'une consultation populaire par la Confédération des associations des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. La formation et les activités du comité partisan sont encadrées par la *Politique référendaire* de la CADEUL.

Pour qu'elle soit valide, toute demande doit être acheminée au siège social de la CADEUL, au 2305 rue de l'Université, bureau 2265 pavillon Maurice-Pollack, Québec, et doit être approuvée par le directeur de référendum.

Également, les articles suivants viennent préciser le rôle et les responsabilités du comité partisan :

Article 34.

Le directeur ou la directrice du référendum lance l'appel de formation des comités partisans dès l'adoption de la question référendaire.

Cet appel de formation est en vigueur jusqu'à douze (12) heures avant le début de la période de votation.

Article 35.

Un-e membre peut formuler une demande de formation d'un comité partisan en remplissant le formulaire prévu à cet effet disponible au siège social de la corporation.

Article 36.

Le formulaire doit être remis à la direction du référendum ou au siège social de la corporation, conformément au délai prévu aux dispositions de l'article 34.

Article 37.

Pour être analysée par la direction du référendum, toute demande de formation d'un comité partisan doit être accompagnée d'une liste composée d'au moins vingt-cinq (25) membres comprenant leur nom, leur numéro de matricule étudiant, leur adresse de courrier électronique ainsi que leur signature.

Article 38.

ABROGÉ

Article 39.

Il n'est pas possible d'être membre ou à la coordination de plusieurs comités partisans d'une même question.

Article 40.

L'un-e des signataires de cette liste doit être désigné-e pour assurer la coordination du comité partisan.

Article 41.

L'un-e des signataires de cette liste doit être désigné-e pour assurer la trésorerie du comité partisan, chargé-e de comptabiliser les activités et le matériel promotionnel distribué et d'en faire rapport dans les plus brefs délais auprès de la direction du référendum.

Article 42.

Lorsque le budget des comités partisans est inférieur à 1000\$, il est possible pour un-e signataire de cumuler la coordination et la trésorerie.

Article 43.

Le budget des comités partisans est exclusivement composé de l'allocation du conseil d'administration.

Le financement direct par des acteurs et actrices externes ainsi que les activités de financement sont strictement interdites.

Article 44.

Si plus d'une demande de formation de comité partisan pour une même option est soumise à l'attention de la direction du référendum, les signataires de ces demandes de formation de comité doivent, à la demande du directeur ou de la directrice, les fusionner et choisir une seule personne à la coordination.

Article 45.

Le directeur ou la directrice du référendum informe la coordination du comité partisan de la formation de son comité.

Article 46.

Le comité partisan est dissout à l'expiration du délai de dépôt d'une plainte.

Article 47.

La coordination du comité partisan doit faire rapport des activités de son comité auprès de la direction du référendum à sa dissolution.

§ 2. — *Activité et dépenses partisans***Article 48.**

Aucune activité partisane ne peut être tenue avant la formation d'un comité partisan.

Article 49.

Toute activité partisane doit être organisée par un comité partisan.

Article 50.

Seuls les membres de la corporation et les autres personnes autorisées par le conseil d'administration peuvent participer à une activité partisane.

Article 51.

Une personne choisie pour agir à titre de scrutateur ou scrutatrice ne peut être membre d'un comité partisan.

Article 52.

Les activités partisans peuvent être organisées par un comité partisan durant toute la période référendaire.

Article 53.

Le budget d'activité adopté à cet effet par le conseil d'administration et remis au comité partisan doit servir uniquement au financement des activités partisans.

Article 54.1

Toute dépense d'un comité partisan doit avoir été préalablement autorisée par le directeur ou la directrice du référendum.

Pour être remboursée à même le budget d'activité, toute dépense du comité partisan doit être motivée par le dépôt de pièces justificatives auprès du directeur ou de la directrice du référendum.

Article 54.2

Sont admises les dépenses qui ne peuvent être assimilées à ce qui suit :

- a) Toute dépense autre que celles reliées à une activité partisane;
- b) Du matériel dont l'usage peut dépasser le cadre du référendum;
- c) Toute dépense assimilable à un investissement;
- d) Toute dépense qui profitera à un nombre restreint d'individus.

Article 55.

Tout document, affiche, tract, et communiqué produit et distribué au cours de la campagne référendaire par un comité partisan, le comité exécutif ou la direction du référendum doit inclure la mention « Payé et autorisé par la direction du référendum ».

Cette mention ne peut être incluse qu'après autorisation du directeur ou de la directrice de référendum.

Article 56.

Le directeur ou la directrice du référendum peut refuser le remboursement de toute dépense, empêcher la tenue d'une activité partisane, si l'activité partisane :

- a) constitue une attaque personnelle envers toute personne;
- b) incite à la violence, autant physique que verbale ou psychologique;
- c) fait usage de propos discriminatoires, racistes, sexistes ou disgracieux;
- d) est tenue en dehors de la période référendaire;
- e) contrevient à toute disposition de la présente politique, des procédures référendaires applicables, des règlements généraux ou de tout autre règlement adopté par la corporation;
- f) contrevient aux règlements et politiques de l'Université Laval;
- g) contrevient à toute disposition législative ou réglementaire adoptée par le gouvernement de la province de Québec ou le gouvernement du Canada;
- h) contrevient au déroulement du référendum.
- i) véhicule des informations objectivement fausses concernant les enjeux touchant au référendum. est de nature à créer une confusion avec la facture visuelle et le message de la campagne d'information et de promotion référendaire. La facture visuelle constitue l'ensemble du matériel graphique et/ou audiovisuel produit dans le cadre de la campagne d'information et de promotion référendaire par la direction du référendum.
- j) est de nature à usurper la facture visuelle et le message véhiculé par les comités partisans et la direction de référendum.

Article 57.

Aucune activité partisane ne peut se dérouler à la vue des bureaux de vote.

Je _____,
(nom en lettres moulées)

m'engage à respecter les articles de *la Politique référendaire* et à effectuer toute activité partisane en respect des articles établis. Je m'engage également de respecter les décisions du directeur du referendum s'il juge que mon comité ne respecte pas les articles de la *Politique référendaire*.

Nom du comité

Position du comité partisan

Signature du coordonnateur du comité partisan

Date

Coordonnées du coordonnateur du comité partisan :

Nom du coordonnateur

Matricule

Numéro de téléphone

Adresse électronique du coordonnateur

Signature

Adresse postale du coordonnateur

Signature du trésorier du comité partisan

Date

Coordonnées du trésorier du comité partisan :

Nom du trésorier

Matricule

Numéro de téléphone

Adresse électronique du trésorier

Signature

Adresse postale du trésorier

Coordonnées de vingt-cinq (25) membres du comité partisan :

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre		Signature
--------------------------------	--	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
Adresse électronique du membre		Signature
Adresse postale du membre		

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre	Matricule	Numéro de téléphone
----------------------	-----------	---------------------

Adresse électronique du membre	Signature
--------------------------------	-----------

Adresse postale du membre

Nom du membre

Matricule

Numéro de téléphone

Adresse électronique du membre

Signature

Adresse postale du membre